

Bilan à mi-parcours pour les gouvernements fédérés

► Deux ans, déjà, que les gouvernements wallon, bruxellois et francophone sont constitués.

► « Le Soir » a relu les accords de majorité, pour déterminer leur degré de réalisation.
► Verdict : satisfaisant.

Un tableau de bord très précis

Un accord de gouvernement, c'est une vision, des objectifs, une stratégie, des plans et, enfin, des mesures concrètes. Ce sont ces dernières que nous avons listées, pour les Régions wal-

lonne et bruxelloise ainsi que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles - ces trois inventaires sont consultables sur notre site.

Pour chaque action, nous avons vérifié son « statut » : réalisée, commencée, pas encore commencée voire abandonnée. Un exercice

bien évidemment effectué avec l'aide des cabinets ministériels concernés, lesquels tiennent un tableau de bord de la politique gouvernementale.

Quid du fédéral ? Charles Michel et ses ministres s'attendent précisément au

bilan, ce week-end, à Val Duchesse. Ils passeront en revue les différents chapitres de la déclaration gouvernementale ; nous publierons prochainement l'état d'avancement détaillé de l'accord suédois.

V.L.A.

Bruxelles De grandes réformes à un rythme soutenu

De tous les gouvernements du Royaume, celui de Rudi Vervoort n'est assurément pas celui dont on parle le plus. Sans doute parce que la coalition hexapartite (PS, Défi, CDH, VLD, SPA et CD&V) gère ses tensions en famille et que la communication n'est définitivement pas le point fort des ministres bruxellois. Pourtant, à la lecture du bilan détaillé que nous dressons deux ans après son entrée en fonction, l'exécutif régional n'a vraiment pas à rougir de son action.

L'accord de majorité, conclu à l'été 2014, est ambitieux : il prévoit des réformes en profondeur dans de nombreux domaines. Logique, parce que la Région bruxelloise, créée en 1989, a drastiquement changé en 25 ans, singulièrement sur les plans démographique et socio-économique. Parce que la sixième réforme de l'Etat a considérablement augmenté les leviers et les moyens dévolus à Bruxelles. Et parce qu'avec la nouvelle loi de financement, la Région n'a que dix ans pour se redresser : dès 2025, la solidarité fédérale se réduira, pour s'éteindre en 2035. Cette législature doit donc amorcer la décrue du chômage, fixer la classe moyenne dans les 19 communes, améliorer l'attractivité de la ville (logement, mobilité, aménagement de l'espace public...).

Voici un an, nous posions le constat que près de trois quarts (74,5 %) des engagements pris par les six partis étaient déjà en chantier. Aujourd'hui, pas moins de 94,64 % des mesures listées dans l'accord de majorité sont sorties des tiroirs. Mieux : quelque 37,8 % sont d'ores et déjà réalisées. Et non des moindres.

Trois ans pour exécuter

Ainsi, en matière d'emploi et d'écono-

mie, plusieurs chantiers majeurs sont déjà engrangés : mise en œuvre du contrat d'insertion (les premiers ont été conclus ce mois-ci), réforme des aides à l'emploi, rédaction du Small Business Act, rationalisation des outils... Au niveau fiscal, le deuxième volet de la réforme a été adopté mercredi. Effets concrets garantis : prime de 120 euros pour les propriétaires, dimi-

nution de l'IPP, suppression du bonus-logement, remplacé par un abattement substantiel des droits d'enregistrement... Sur le plan de la qualité de vie, le gouvernement régional a décidé la création d'une zone basse émission et adopté le plan Air Climat Energie. Moins visibles mais non moins fondamentales, les réformes initiées en matière d'aménagement du territoire sont elles aussi engrangées, dont la révision complète du Cobat (Code bruxellois de l'aménagement du territoire), ou la création d'une administration autonome en charge de la délivrance (plus rapide) des permis. En logement, aussi, les dossiers relatifs au bail, au logement étudiant ou intergénérationnel, à l'allocation loyer progressent.

En résumé, le gouvernement bruxellois a mis à profit ses vingt-quatre premiers mois d'existence pour conclure les réformes législatives ou réglementaires.

Une fois le cadre juridique établi, il faut maintenant exécuter les mesures annoncées. C'est vrai en matière d'emploi, d'économie, d'aménagement du territoire, de logement... Les trois prochaines années devront aussi être celles qui rendent visible l'action gouvernementale. Notamment par le développement des dix nouveaux quartiers (Reyers, Neo, les ca-

sernes...). Mais aussi par le démarrage ou la clôture de grands chantiers dans l'espace public - Reyers, Rogier, Madou, Louise/Waterloo, les tunnels dont le Léopold 2... Tout le défi sera de gérer la nécessaire évolution de la ville sans la paralyser, le temps des travaux. C'est, aussi, à cette aune que sera jugée l'équipe de Rudi Vervoort. Et puis, il faudra faire avancer d'autres dossiers clés, comme la création de logements publics ou la réorganisation de la politique de propreté. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

LE CHIFFRE

37,8 %

C'est le pourcentage de mesures réalisées au terme de deux ans de législature. A titre de comparaison, l'an dernier, 10,99 % des dossiers entraient dans cette catégorie. La quasi-totalité de l'accord gouvernemental est du reste lancée : il ne reste que 5,36 % de projets qui ne sont pas encore sortis des tiroirs, 56,84 % sont pour l'heure en discussion ou réflexion.

Rappelons par ailleurs que nous n'avons repris, pour cet exercice, que les politiques relevant des compétences régionales. Les commissions communautaires (Cocom, Cocof, VGC) n'apparaissent donc pas dans ce bilan. A la Cocom, nombre de dossiers majeurs (allocations familiales, assurance autonomie, soins de santé) sont certes « commencés » mais doivent encore être concrétisés, ce qui ne

sera pas chose facile.

V.L.A.

Communauté française Cours de philo, l'acquis de l'année

Et mine de rien, ça bosse... Conçu à l'été 2014, le gouvernement PS-CDH de la Communauté française s'était imposé un programme à la fois charnu (épais) et ambitieux (difficile).

Notre bilan signale un exécutif francophone au travail. Il ne traîne pas. Il ne s'excite pas non plus. Il est pile... dans les temps.

A ce stade, en effet, sur les 326 mesures figurant dans le programme gouvernemental, près de 20 % ont été réalisées.

D'un strict point de vue mathématique, on est donc dans le rythme puisque nous en sommes aux 2/5^e du mandat (la législature dure 5 ans).

Les résultats s'enrangent, donc, malgré une pluie serrée d'ennuis – la démission de la ministre Joëlle Milquet (remplacée par Marie-Martine Schyns et Alda Greoli) ou, pour remonter un peu plus en amont, l'obligation de trouver une alternative neutre au cours de morale, les fuites aux examens, etc. Autant de dossiers complexes qui ont pesé sur la vie du gouvernement pendant de longs mois, en lui imposant des actions qui n'étaient pas prévues dans son cahier des charges.

Le « gros » acquis de l'année, c'est la création d'un nouveau cours (un événement en soi, dans ce système scolaire si figé). L'école proposera bientôt une « éducation à la philosophie et la citoyenneté » (EPC). Le projet figurait dans l'accord de l'été 2014 mais le PS a forcé le pas. La déclaration gouvernementale parlait en effet d'instaurer 1 heure d'EPC par semaine (le CDH refusait d'aller plus loin) et de l'introduire dans les écoles progressivement, année par année.

Après de longues négociations, le PS a obtenu d'introduire l'EPC d'un coup (aux six années du primaire à partir d'octobre 2016 et aux six années secondaires en 2017). Aussi, les élèves souhaitant se faire dispenser de la religion/morale auront les 2 heures d'EPC auxquelles rêvait le PS.

Si ce chantier a beaucoup monopolisé les énergies, un autre chantier (plus lourd encore...), a forcément contribué à diminuer le taux de réalisation de l'exécutif : on veut parler de l'énergivore Pacte d'excellence, impliquant l'ensemble des acteurs scolaires et la plupart des cabinets. Désormais au net, il contient une centaine de propositions de réformes dans lesquelles le gouvernement fera le tri à l'automne. A ce stade, aucune décision n'a été prise. Quand elles tomberont, le « rendement » de ce gouvernement va forcément grimper.

Formation des profs : un gros dossier en attente

De beaucoup ? A voir. Selon le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), le Pacte d'excellence, si on devait l'exécuter in extenso coûterait... 1,4 milliard. Inutile de dire que le tri évoqué plus haut sera sévère.

Epinglons un projet en rade : la réforme de la formation initiale des enseignants. Un groupe de travail a repensé cette formation devenue inadaptée. Son rapport propose notamment de faire passer la formation des instituteurs et régents de 3 à 5 ans. Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur, soutient l'idée. Le CDH

évoque son coût (500 millions) pour préférer un passage à 4 ans – comme prévu dans l'accord de majorité d'ailleurs. Faute d'accord, l'idée prend la poussière et traîne dans la rubrique des projets « commencés » (non réalisés donc) colonne où l'impécuniosité chronique de la Communauté risque d'ailleurs d'envoyer bien d'autres projets. Les sous : voilà le véritable frein de cet exécutif qui a au fond davantage d'énergie que d'argent. ■

PIERRE BOULLON

LE CHIFFRE

20 %

L'accord de majorité PS-CDH, négocié en juillet 2014, comporte 326 projets en ce qui concerne la Communauté française. Deux ans après sa mise en selle, l'exécutif du ministre-président Rudy Demotte a réalisé 20 % (19,94 % très exactement) de son programme. En valeur absolue, cela nous fait 65 projets « réalisés » contre 32 recensés il y a un an, lors de notre premier bilan). Par ailleurs, on comptabilise 227 projets « commencés » (contre 218 il y a un an). Cela représente 69,63 % du programme PS-CDH. On compte 27 projets « pas encore commencés » (contre 67 il y a un an). Cela représente 8,28 % du programme. Les cabinets, que nous avons interrogés, ne signalent aucun projet « abandonné ».

P.BN

Wallonie Le gouvernement PS-CDH a trouvé son rythme de croisière

On peut faire crédit d'une première année d'exercice du pouvoir à un gouvernement débutant. Il faut le temps d'apprendre à se connaître (pas très compliqué en Wallonie, entre PS et CDH) et de mettre en place les cabinets et les méthodes de travail (même remarque...). Surtout, la transformation d'une déclaration de politique régionale, forcément large et vague, en décisions concrètes prend du temps.

Le grand public méconnaît souvent cette dimension : les partenaires de majorité doivent négocier les moindres détails d'une décision, consulter les milieux concernés, solliciter des juristes ou le

Conseil d'Etat, rédiger les décrets et leurs arrêtés d'application, débattre au parlement, prévoir une phase transitoire...

Stop ! Au deuxième anniversaire d'une législature qui en compte cinq, on était en droit d'attendre des premiers résultats de la part d'une équipe installée au plus fort de l'été 2014. Surtout si l'on sait d'avance que la cinquième année du gouvernement PS-CDH sera encombrée par les élections locales et régionales... C'est l'exercice du jour, imposé aux différents cabinets ministériels : où en êtes-vous de l'application de l'accord de gouvernement conclu en juillet 2014 ?

Dans la logique

Sans surprise, la colonne réservée au bilan pour juillet 2016 s'est franchement teintée du vert signifiant « réalisé » alors qu'un an plus tôt, le jaune à traduire par « commencé » était largement dominant. C'est dans la logique des choses : beaucoup de dossiers engagés durant les premiers mois de la législature ont atterri officiellement.

Sans chercher à se montrer exhaustif, il est possible de citer quelques dossiers emblématiques : la simplification des aides à l'emploi, la mise en place d'un plan global de lutte contre la pauvreté, la désignation des bénéficiaires des aides

européennes Feder, la création de l'Aviq, l'agence wallonne qui rassemble sous un même toit les politiques relatives à la santé, au grand âge et aux personnes handicapées ou encore la réforme des règles d'accès à un logement public.

En outre, le gouvernement wallon n'a pas dérogé à la ligne de conduite qu'il s'est imposée : travailler de manière structurée, raisonnée, sous forme de « plans » plutôt qu'en multipliant les effets d'annonce sur des mesures pointues. C'est le cas en matière d'emploi, de logement ou d'infrastructures notamment. Du coup, une mesure réalisée en entraîne d'autres, logiquement ici aussi.

L'actualité de ces dernières semaines et même de ces derniers jours, avec une session homérique au parlement, le démontre à suffisance : le gouvernement PS-CDH a beaucoup « produit » cette année. Citons le pacte pour l'emploi, la réforme des aides aux PME, la refonte du logement public et du logement privé, la politique des zonings, le plan Infrastructures et on en passe beaucoup. « *Plans, plans et rantanplan* », ne manquera pas de répéter l'opposition, qui attend du concret. Il y a eu droit ces jours-ci avec le chèque-habitat, par exemple

Le CoDT passé et futur

La médaille d'or 2016 revient sans conteste au Code du développement territorial (CoDT) qui a valu sept mois de débats intenses avec les députés au ministre Carlo Di Antonio (CDH), jusqu'à l'adoption finale ce 20 juillet. Que l'on ne s'y trompe pas : si la mention « abandonné » apparaît dans notre tableau, c'est bien entendu en référence au précédent code qui n'a jamais été appliqué. L'an prochain, avec un peu de chance, le nouveau CoDT sera en vigueur, lui, et fera son apparition triomphale dans ce tableau d'honneur décidément tout relatif...

Notre exercice conserve en effet ses limites. Un projet gouvernemental est considéré comme « réalisé » quand il est adopté par l'exécutif. Mais il doit ensuite, bien sûr, être voté au Parlement avant d'entrer en vigueur et de produire ses effets concrets. A cet égard, cette journée de vendredi fournit un cas extrême. PS et CDH ont accroché à leur tableau de chasse l'assurance autonomie (lire en page 2 et 3). Et pourtant on en est au stade de la note d'intention, pas du décret... ■

ERIC DEFFET

LE CHIFFRE

41 %

L'an passé à cet endroit, la rédaction du *Soir* mettait en exergue le taux de mesures bénéficiant du label « commencé » en Wallonie. Nous arrivions à 74 % des projets recensés, toutes compétences ministérielles confondues. A la même époque, les mentions « réalisé » étaient sensiblement moins nombreuses : 21 sur un total de 179 propositions, un peu plus de 10 % donc. Après deux ans de travail gouvernemental, la tendance s'inverse pratiquement, ce qui est normal puisque le temps a permis à de nombreux engagements de la coalition de connaître leur aboutissement : on en est à 41 % de projets réalisés et à 54 % de mesures commencées. Le solde est pratiquement négligeable.

E.D.